

**RAPPORT  
N° 2010/E6/191**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**6<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010**

**16 ET 17 DECEMBRE**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**ORGANISATION DU GRAND DEPART  
DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE EN CORSE EN 2013**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

**Collectivité Territoriale de Corse****RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****ORGANISATION DU GRAND DEPART DU TOUR DE FRANCE****Exposé des motifs**

2013 sera le Centenaire du Tour de France et constituera une date très importante pour la France, tant cet évènement a dépassé le cadre sportif pour devenir une manifestation majeure, y compris au plan international ; on ne compte en effet plus le nombre de villes étrangères qui sollicitent le départ ou le passage du tour.

Aussi, je crois que la Corse et les Corses seraient particulièrement fiers d'accueillir, à l'occasion de cet anniversaire le départ, mais également trois étapes du Tour du Centenaire. Cela constituerait une chance historique qui contribuerait fortement à l'image de notre région.

Je crois qu'il faut que chacun se mobilise fortement et soit sensibilisé à ce projet.

Si l'impact médiatique sera important, dès le choix de la Corse comme ville de départ, les retombées et les effets économiques également et continueront de se faire sentir après le passage du Tour de France. Des régions, comme la Vendée ou Poitou-Charentes, ont largement profité et continuent de le faire de l'organisation de cet évènement.

Aussi, il conviendra d'associer fortement les représentants du monde économique insulaire, au sein d'un comité de pilotage, dont je vous propose la création.

Vous trouverez en annexe les documents présentés par la société du Tour de France pour la constitution de la candidature officielle de la Corse.

Selon le courrier reçu le 28 juin 2010 du directeur du Tour de France, le Grand Départ de la 100<sup>e</sup> édition serait organisé en Corse, qui accueillerait également trois étapes en ligne (samedi, dimanche, lundi) qui devraient permettre de visiter les principales villes de l'île, Ajaccio, Bastia, Calvi et Porto-Vecchio, mais aussi les nombreux bourgs et villages de l'intérieur.

Le ticket d'entrée est fixé à 2 millions d'euros hors taxes, qui seront à régler en trois échéances.

Pour un Grand départ, l'arrivée des personnels et des infrastructures s'étale sur cinq jours, et dans le cas de trois étapes en ligne, le Grand départ représente huit jours d'activité.

Il est évident que l'insularité et les spécificités de notre territoire imposent que des dispositions particulières soient prises pour accueillir la Grande Boucle :

- Le centre de presse (500 journalistes de presse écrite) et les bureaux de l'organisation (la permanence) pour une surface totale d'environ de 7.500 m2, à la charge de notre collectivité, nécessitent la mise à disposition et l'aménagement pendant 8 jours d'un navire,
- Notre collectivité devra s'impliquer pour faciliter le transport et l'hébergement des suiveurs qui composent les différentes familles du Tour de France (équipes, organisation, médias, partenaires, ...).

Ces dépenses supplémentaires font actuellement l'objet d'une évaluation.

Notre Collectivité, si la Corse est retenue, accueillera la conférence de presse d'annonce officielle du Grand départ en mai/juin 2011.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à préparer, présenter et signer tous documents nécessaires à la candidature officielle de la Corse en qualité de ville du Grand Départ du Tour de France 2013.

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 10/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
DECIDANT DE LA CANDIDATURE DE LA CORSE A L'ORGANISATION  
DU GRAND DEPART DU TOUR DE FRANCE CYCLISTE 2013**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille dix, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de la candidature de la Corse à l'organisation du Grand Départ du Tour de France 2013.

**ARTICLE 2 :**

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour préparer et signer tous documents nécessaires à cette candidature. Il en rendra compte à l'Assemblée de Corse.

**ARTICLE 3 :**

**DECIDE** de constituer un comité de pilotage pour l'organisation de la candidature de la Corse. Celui-ci, dont la composition, les règles de fonctionnement et l'organisation seront fixées par arrêté du Président du Conseil Exécutif de Corse, comprendra, outre des représentants de la Collectivité Territoriale de Corse, des représentants du monde économique et des représentants des départements et des communes concernées.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,  
Dominique BUCCHINI